FAQ Interception légale

Comment les solutions Cisco pour les fournisseurs de services répondent-elles aux exigences d'interception légale ?

La plupart des pays exigent l'interface de transfert entre le fournisseur de services et les services de police pour répondre aux normes d'interception légale reconnues dans le monde entier.

L'équipement réseau du fournisseur de services Cisco peut fonctionner comme un point d'accès d'interception (IAP) dans le réseau du fournisseur de services, mais ne prend pas directement en charge l'interface de transfert vers les services de police. L'architecture Cisco Service Independent Intercept (SII) nécessite un périphérique de médiation fourni par lun des partenaires tiers de Cisco pour la gestion des autorisations d'interception légale, la mise à disposition de l'interception au sein du réseau et la présentation des informations interceptées aux forces de l'ordre dans le format approprié.

Les éléments de réseau Cisco basés sur l'architecture SII associés à un dispositif de médiation d'un partenaire tiers répondent aux exigences d'interception légale pour l'interface de transfert entre le fournisseur de services et les services répressifs pour la plupart des normes d'interception légale reconnues.

Pour plus d'informations sur les conditions d'interception légale dans différents pays, voir :

- États-Unis: loi sur l'assistance en matière de communication aux services répressifs
- Canada: Ministère de la Justice Accès légal FAQ
- Royaume-Uni: Loi de 2000 sur la réglementation des pouvoirs d'enquête (RIPA)
- Pays-Bas: TelecommunicationWet de 1998

Comment fonctionne l'architecture d'interception légale de Cisco ?

En réponse aux exigences de prise en charge de l'interception légale pour ses clients fournisseurs de services, Cisco a développé l'architecture SII (Service Independent Intercept). L'architecture SII offre des interfaces bien définies et ouvertes entre l'équipement Cisco servant de point d'accès d'interception de contenu (IAP) et le périphérique de médiation. La nature modulaire de l'architecture SII permet au fournisseur de services de choisir le dispositif de médiation le plus approprié pour répondre aux exigences spécifiques du réseau et aux exigences régionales normalisées pour l'interface avec la fonction de collecte des services répressifs.

L'architecture Cisco SII est normalisée dans le document d'information RFC 3924 et est prise en charge par les partenaires de Cisco pour les périphériques de médiation d'interception légale et

par d'autres fournisseurs d'équipements.

Où dois-je diriger mes demandes ?

Contactez votre représentant Cisco pour obtenir des informations sur les fonctionnalités de la solution.

À propos de cette traduction
Cisco a traduit ce document en traduction automatisée vérifiée par une personne dans le cadre d'un service mondial permettant à nos utilisateurs d'obtenir le contenu d'assistance dans leur propre langue.

Il convient cependant de noter que même la meilleure traduction automatisée ne sera pas aussi précise que celle fournie par un traducteur professionnel.